

# Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de Ballens le 1<sup>er</sup> juillet 2020

**Présidence** : M. Jérôme Borel

En préambule, le Président souhaite la bienvenue pour cette première séance de l'année, qui se déroulera dans le contexte sanitaire actuel et particulier qui explique cette mise en place originale. Celle-ci répond ainsi pleinement aux exigences imposées par le Canton et la Confédération en termes de distanciation sociale et de prévention de la transmission du coronavirus. Il remercie chaleureusement Mme Gabrielle Neuenschwander, MM. Julien Pellet et Joël Christen pour tout le travail effectué pour préparer cette séance.

Compte tenu de cette disposition spatiale inédite, M. Borel prie donc chaque personne désirant prendre la parole de lever la main, et éventuellement de se manifester un peu afin qu'il puisse lui donner voix au chapitre, puis de se lever et de se déplacer rapidement pour venir s'exprimer au micro, afin qu'elle soit vue de tous et que l'assemblée puisse comprendre sans difficulté ses questions ou rapports.

Il remercie chacun de sa compréhensive collaboration à la fluidité et à la clarté des débats.

## **1) Appel**

L'appel fait constater l'absence excusée de Mmes Christel Dardel, Annick Gebhard, Barbara Goy, Ivy Günthardt, Doris Wicky et MM. Steve Frutig, Remo Günthardt, David Hofmann, Xavier Jotterand, Jean-Pierre Kiener, Didier Livet, Sébastien Murri, Jean-Marc Roch et Jean-Pierre Ruchat. Non excusés : MM. Michel Jaquier, Timothy O'Mahony et Didier Roch.

## **Ouverture**

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Président la déclare ouverte et propose l'ordre du jour suivant :

- Ordre du jour :**
- 1) appel
  - 2) approbation des procès-verbaux du 13 juin 2019 et du 12 décembre 2019
  - 3) assermentation/démission
  - 4) préavis municipaux
    - 01/2020 – Avenant à la Convention relative à la déchetterie entre les communes de Ballens, Berolle et Mollens (Entente intercommunale)
    - 02/2020 - Gestion et comptes pour l'année 2019
    - 03/2020 - Arrêté d'imposition pour l'année 2021
    - 04/2020 - Réfection des façades de l'hôtel communal
  - 5) renouvellement du bureau
  - 6) communications municipales
  - 7) divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, il est accepté à main levée et sans avis contraire.

## **2) Approbation des procès-verbaux du 13 juin 2019 et du 12 décembre 2019**

Chaque membre ayant reçu un exemplaire de ces documents à domicile, il n'en est pas fait lecture.

Pour mémoire, le procès-verbal du 13 juin 2019 a dû être modifié et renvoyé à la suite de la séance du 12 décembre 2019, raison pour laquelle nous avons deux procès-verbaux à approuver.

De plus, le Président nous rappelle que seules les corrections à apporter aux procès-verbaux doivent être communiquées dans les éventuelles prises de paroles qui vont suivre. Toutes autres considérations ou reprises de débat doivent être faites durant le point « Divers et propositions individuelles » de l'ordre du jour.

Aucune modification n'étant apportée, les procès-verbaux du 13 juin 2019 et du 12 décembre 2019 sont adoptés à main levée sans avis contraire ni abstention.

## **3) Assermentation/démission**

Le Président invite les personnes qui désirent se faire assermenter à s'avancer. MM. Nicolas et Sébastien Goy s'exécutent. M. Borel lit la formule de serment contenue dans l'article 4 du Règlement du Conseil Général de Ballens, puis chacun solennise sa promesse.

Il n'y a aucune démission.

## **4) Préavis municipaux**

Préavis municipal no 01/2020

**Objet : Avenant à la Convention relative à la déchetterie entre les communes de Ballens, Berolle et Mollens (Entente intercommunale)**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire de ce préavis à domicile, il n'en est pas fait lecture. Mme Yvette Illi lit le rapport de la commission qui a étudié cet objet. Il en résulte qu'ils déplorent que le point 4.1 de la convention reste intitulé « clé de répartition des investissements liés à l'aménagement de la déchetterie intercommunale ». La discussion est ouverte.

M. Mathys demande pourquoi la clé de répartition des investissements est de 40% pour Ballens et de 30% pour les deux autres communes, alors qu'elle aurait pu être d'un tiers pour chacune des communes concernées.

M. Louis Durand nous explique que lorsque la première convention a été signée en 2010, la répartition prévoyait 20% pour Ballens, Berolle et Mollens 40% chacun. Avec les années

d'exploitation, on arrive à environ 50% de frais pour Ballens, 25% pour Berolle et 25 % pour Mollens. Suite à la rencontre avec les syndics et municipaux des communes concernées, il n'a pas été facile de se mettre d'accord et c'est finalement ce compromis qui a été trouvé.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis aux voix de l'assemblée et adopté à main levée sans avis contraire ni abstention.

Le Conseil décide : - d'ajouter un avenant à la Convention relative à la déchetterie entre les communes de Ballens, Berolle et Mollens (Entente intercommunale) concernant la clé de répartition liée aux investissements dès le 01.01.2020

#### Préavis municipal no 02/2020

##### **Objet : Gestion et comptes pour l'année 2019**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire de ces comptes à domicile, il n'en est pas fait lecture. M. Patrick Goy lit le rapport des délibérations de la Commission de gestion-finances et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, les comptes sont soumis aux voix de l'assemblée et adoptés à main levée sans avis contraire, avec une abstention.

Le Conseil décide : - d'accepter les comptes présentés pour l'année 2019, se soldant par un excédent de revenus de CHF 209'883.33 ;  
- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2019 ;  
- d'en donner décharge à la boursière et à la Municipalité.

#### Préavis municipal no 03/2020

##### **Objet : Arrêté d'imposition pour l'année 2021**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire de ce préavis, il n'en sera pas fait lecture. Mme Christine Decollogny, rapporteur de la Commission de gestion-finances, lit le rapport de ses délibérations, puis la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'assemblée et adopté à main levée sans avis contraire ni abstention.

Le Conseil décide : - d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que présenté, soit d'accepter :

- un taux de 73% sur les impôts sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers ;
- la suppression de l'impôt personnel fixe ;
- l'augmentation de l'impôt sur les chiens à CHF 0.75 par franc perçu par l'Etat.

- de maintenir les autres impôts prélevés par la commune tels que précédemment.

**Objet : Réfection des façades de l'hôtel communal**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire de ce préavis, il n'en sera pas fait lecture. En l'absence du rapporteur de la commission qui a étudié cet objet, c'est M. Frédéric Mathys qui lit le rapport de ses délibérations. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'assemblée et adopté à main levée sans avis contraire ni abstention.

Le Conseil décide : - d'autoriser la Municipalité à rénover les façades de l'hôtel communal pour un coût de CHF 110'000.-- ;  
- de financer ces travaux par la trésorerie courante ;  
- d'amortir partiellement cette dépense par le prélèvement de CHF 80'000.-- au Fonds de réserve pour travaux futurs, hôtel communal compte n° 9282.6.

**5) Renouvellement du bureau**

Comme chaque année, nous devons procéder à l'élection des personnes qui constitueront le bureau du Conseil général de Ballens jusqu'au 30 juin 2021. En préambule, M. Borel nous rappelle que l'art. 11 LC (ou l'art. 9 de notre règlement) précise que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection du bureau peut s'opérer tacitement, avec mention au procès-verbal.

Actuellement le bureau est composé de M. Jérôme Borel, président, M. Fabien Coeytaux, vice-président, M. Sébastien Murri et Mme Chantal Croisier, scrutateurs et Mme Tatiana Baumann et M. Patrick Neuenschwander, scrutateurs suppléants. Toutes et tous ont fait part de leur souhait de se représenter pour un nouvel exercice d'une année dans leurs charges respectives. A la fin de la législature, nous procéderons à une nouvelle élection comprenant également le remplacement de la secrétaire Mme Brigitte Urben qui a décidé de quitter ses fonctions.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures, la réélection des scrutatrices et scrutateurs se fait par acclamations. Comme personne ne s'y oppose, l'élection du président et du vice-président a également lieu de la même façon.

Le Président, auquel se joint également M. Fabien Coeytaux, remercie chaleureusement l'assemblée pour sa confiance. Il espère savoir s'en montrer digne durant quelques années encore.

**6) Communications municipales**

M. Christian Croisier remercie l'assemblée pour l'acceptation de tous les préavis présentés ce soir, ainsi que les membres de la Municipalité pour le travail effectué durant cette année.

Concernant le Covid-19, il nous informe que la société de tir a repris ses entraînements au stand le mercredi soir il y a deux semaines et qu'un prolongement des jours de tir lui a été octroyé jusqu'à fin juillet. Les dates sont affichées au pilier public ainsi qu'au camping.

Les cours de la société de gym ont également repris et la commune a autorisé que d'autres sociétés de gym des villages alentours profitent également de notre grande salle, avec leurs produits de nettoyage et sous leur responsabilité.

En ces temps difficiles, la Municipalité a choisi de supprimer la location commerciale du restaurant durant deux mois et demi.

Puis le Syndic nous fait part des mauvaises nouvelles liées au Covid-19. En effet, la commune a décidé qu'il n'y aura pas de sortie du Conseil cette année, ni de sortie des Aînés. Il en est de même pour les festivités du 1<sup>er</sup> août, car après avoir contacté la préfecture pour s'enquérir des mesures à prendre, il est apparu que les moyens à mettre en œuvre ne seraient pas conviviaux. De plus, cela s'avérerait très compliqué à gérer, car il y aurait également plus de personnes extérieures à notre village qui viendraient à Ballens. La commune ne veut pas prendre cette responsabilité et comme, de plus, il n'y a pas de fanfare, cela signifie pas de cortège.

## **7) Divers et propositions individuelles**

M. Borel prend la parole pour remercier vivement la Municipalité, le personnel communal, ainsi que la Société de jeunesse et toutes les personnes qui ont œuvré, d'une manière ou d'une autre, aux soins, au ravitaillement et au soutien moral ou matériel de la population de notre commune, du canton et du pays durant la période particulière de semi-confinement.

M. Alain Jotterand remercie la Municipalité de nous avoir écouté pour les rénovations de l'hôtel et demande ce qu'elle a prévu pour les accès aux personnes handicapées à la terrasse ainsi qu'aux toilettes.

M. Croisier nous informe qu'un projet a été élaboré dans ce sens, mais que celui-ci ne convient pas car il est très coûteux. Les toilettes seraient au 1<sup>er</sup> étage à côté de la salle de Municipalité et l'accès se ferait par un monte-charge, mais les chiffres annoncés font très peur. La commune n'a pas les moyens de lancer un tel projet pour le moment.

M. Jotterand félicite la commune pour les travaux effectués à la déchetterie, ainsi que pour son choix de supprimer temporairement la location pour le restaurateur et ainsi le soutenir.

M. Alain Goy désire savoir pourquoi la route de St-Livres est autorisée aux camions dans la direction St-Livres-Ballens.

Le Syndic répond que sauf pour les cas prévus, elle n'est pas utilisée par les camions, mais par les camionnettes à Duperrex et par les autocars, car ces derniers ne sont pas considérés comme des camions.

M. Goy précise que dans la direction de St-Livres il y a un panneau d'interdiction pour les camions, par contre pas dans l'autre sens. Il désire savoir pourquoi cette interdiction a été retirée il y a une année environ, car autrefois il y avait un panneau. Depuis la croisée dans les bois, il est interdit aux camions d'aller sur St-Livres mais c'est autorisé de venir sur Ballens. Il a vu un camion qui a eu de la peine à passer et a discuté avec le chauffeur. Ce dernier lui a dit qu'il passait car il n'y avait pas d'interdiction.

Etant donné que ce n'est plus sur le territoire de Ballens, M. Croisier va se renseigner auprès du voyer et le tenir au courant.

M. Béat Laubscher aimerait savoir comment se déroulent les opérations d'évacuation des boues dans les bassins de phragmicompostage à la STEP.

M. Yves Coeytaux nous explique que tous les 3 ans un bassin de roseaux est vidé par une entreprise spécialisée, puis acheminé dans des centres d'incinération. C'est le canton qui programme quand nous devons les vider. Financièrement c'est assez cher, mais c'est le seul moyen.

Mme Sonja Pidoux a regardé avec intérêt la reconstruction de la cabane des Bois de Ban et désire avoir des informations.

M. Croisier nous informe que la cabane est finie et qu'elle est de nouveau en location depuis le 1<sup>er</sup> juillet. La réservation peut se faire en ligne directement sur le site de la commune et vous recevrez un email de confirmation. Le coût des travaux se monte à environ CHF 60'000.-- qui sera pris en charge par l'assurance incendie.

Mme Pidoux a constaté que beaucoup d'arbres avaient dû être coupés autour de la cabane. Est-il prévu d'en replanter ?

Le Syndic lui répond que des arbres vont encore être abattus à droite derrière le refuge afin de ne pas prendre de risque qu'un autre arbre tombe dessus. Il va certainement y avoir une plantation mais ça prend du temps (donc on ne va pas voir l'ombre nous protéger avant des années).

Mme Pidoux a remarqué qu'il restait beaucoup de troncs d'arbres. Elle pense qu'il serait judicieux de les placer de manière à éviter que les personnes aillent partout avec leurs voitures qui écraseraient les sols.

M. Croisier explique que les bûcherons disposeront des embûches afin que les véhicules ne puissent pas se parquer partout. La capacité des panneaux solaires va être augmentée grâce à deux batteries.

La parole n'est plus demandée. L'assemblée est levée à 21h.

### **Contre-appel :**

Le contre-appel fait toujours constater l'absence de MM. Michel Jaquier, Timothy O'Mahony et Didier Roch.